

PLAN SUITE STEAMATIC 1^e ÉTAGE

LÉGENDE

- éclairage de secours
- boîtier issue "SORTIE"
- renvoi aux compositions type page 20
- exigence de séparation coupe-feu
- fenêtre intérieure cadre acier L 48" H=42"
- fenêtre intérieure cadre acier L 96" H=42"

NOTE: TOUTES AIRES DE PLANCHERS COMPRISSENT DANS LA ZONE D'INTERVENTION SERONT GICLÉ, VOIR INGÉNIEURS

PLANCHER 1/2E ET STRUCTURE PROTÉGÉ DRF 2h

LÉGENDE

- Chargeur à batteries
- Sécheuse
- Laveuse
- Machine à Pression
- Chauffe eau au gaz naturel
- Drain Vac

projet:
AMÉNAGEMENT SUITE STEAMATIC
655, Pierre BERTRAND Québec

mandataire:

GROLEAU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
8000, Henri Bourassa #240 QUÉBEC(QC) G1G 4C7

Les exigences du Code de construction du Québec - chapitre I, bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié), dernière édition, ses révisions et ses documents connexes, incluant les bulletins techniques des constructeurs, s'appliquent à ce projet.

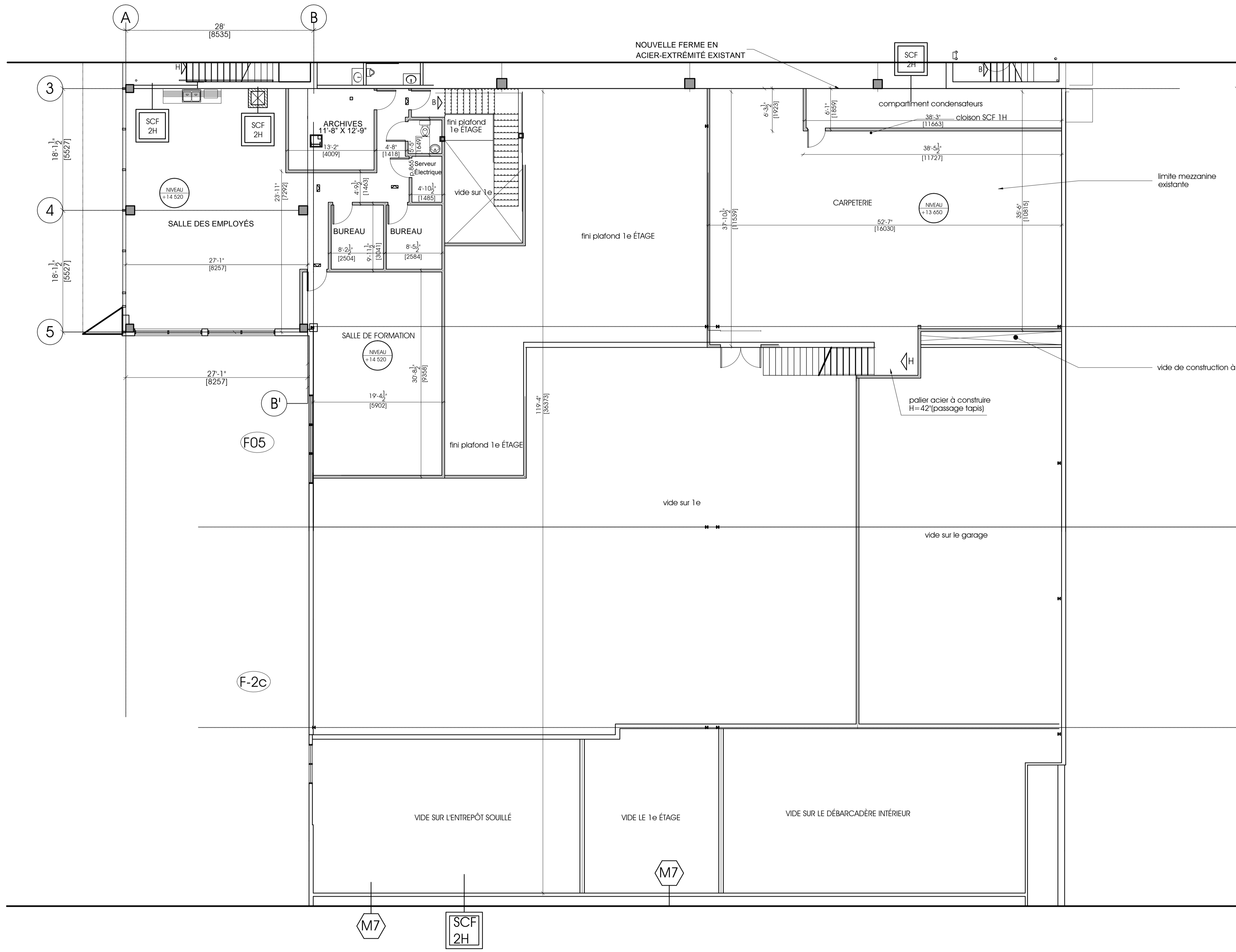
Toutes les dimensions devront être vérifiées par l'entrepreneur.

collaboration:

titre:
PLAN D'AMÉNAGEMENT 1^e ÉTAGE STEAMATIC ÉTAT PROPOSÉ
Éch. 1/100

numéro dossier:

date: 27/05/16 01/02



LÉGENDE

- éclairage de secours
- boîtier issue "SORTIE"
- renvoi aux compositions type page 20
Projet général
exigence de séparation coupe-feu
- fenêtre intérieure cadre acier L 48" H=42"
- fenêtre intérieure cadre acier L 96" H=42"

NOTE: TOUTES AIRES DE PLANCHERS COMPRISSENT
DANS LA ZONE D'INTERVENTION SERONT GICLÉ, VOIR
INGÉNIEURS

LÉGENDE

- Chargeur à batteries
- Sécheuse
- Laveuse
- Machine à Pression
- Chauffe eau au gaz naturel
- Drain Vac

section du pontage du toit à
protéger avec laine soufflée
ignifuge DRF 2H
(voir projet général; usage
sur le toit)

vide de construction à boucher

pallier acier à construire
H=42"(passage tapis)

1/2 PLAN D'AMÉNAGEMENT STEAMATIC 2e ÉTAGE

projet:
**AMÉNAGEMENT SUITE
STEAMATIC**
655, Pierre BERTRAND
Québec

mandataire:

GROLEAU DÉVELOPPEMENT
IMMOBILIER
8000, Henri Bourassa #240
QUÉBEC(QC) G1G 4C7

Les exigences du Code
de construction du
Québec - chapitre I,
bâtiment, et Code
national du bâtiment -
Canada 2005 (modifié),
dernière édition, ses
révisions et ses
documents connexes,
incluant les bulletins
techniques
des
constructeurs,
s'appliquent à ce projet.

Toutes les dimensions
devront être vérifiées par
l'entrepreneur.

collaboration:

titre:
**PLAN D'AMÉNAGEMENT
1e ÉTAGE STEAMATIC
ÉTAT PROPOSÉ
Éch. 1/100**
numéro dossier:

date: 27/05/16 02/02